

Règlement LA FOULEE DES BAÏNES

INSCRIPTION DEFINITIVE UNIQUEMENT SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET : BULLETIN TOTALEMENT COMPLÉTÉ, CERTIFICAT MÉDICAL.

art1. INSCRIPTIONS

La Foulée des Baïnes se veut une grande fête du sport pour tous.

Inscriptions Individuelles à la course :

Non licenciés : seules sont prises en compte les inscriptions accompagnées du règlement, d'un certificat médical ou d'une photocopie (certifiée conforme par l'intéressé(e)).

Pour les licenciés : joindre la photocopie de leur licence pour les licences FFA ou FF triathlon nécessitant un examen médical, pour les autres licences joindre un certificat médical.

La course est ouverte à partir de la catégorie Junior

ATTENTION : Inscriptions limitées. Le nombre des participants sera limité à 1500 coureurs et 500 randonneurs

Droits d'inscription : (frais de transaction inclus)

Rando - 15 € - 11 km : 20 € - 22 km : 25 €
31 km : 35 €

Les inscriptions le jour de la course ne sont pas garanties pour les courses

Course en semi auto suffisance avec un seul ravitaillement sur le parcours et 2 sur le 31km.

art2. DOSSARDS

- Ils sont nominatifs, aucun changement de nom sur place. Vous avez jusqu'à 7 jours avant la course pour nous faire connaître les modifications à apporter à votre inscription initiale.

- Les dossards seront retirés chez notre partenaire durant 7 jours et sur le site Départ le jour de la course jusqu'à 1h du départ.

- Attention pas de remboursement en cas d'annulation

art3. CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

Attention ! Inscription conditionnée par l'envoi d'un certificat médical de non contre-indication la pratique de la course à pied en compétition délivré moins de 1 an avant la course (Photocopie certifiée par l'assuré(e) autorisée). Les licenciés en sont dispensés, ils doivent envoyer une photocopie de leur licence (Licences acceptées - FFA athlétisme, athlétisme running, pass'running, les licences FSCF, FSGT ou UFOLEP portant la mention athlétisme et la FFTriathlon).

art4. DÉPART/ARRIVÉE

Départ de la course aura lieu 30 mn avant la marée basse à la Plage du Grand Crohot

art5. CIRCUIT

Parcours 50 % sable avec un départ Plage du Grand Crohot et 50 % chemins ou pistes cyclables Les circuits sont susceptibles d'être modifier selon les autorisations.

La durée officielle de la course est entre 2 h et 4h.

art6. VELOS INTERDITS

Compte tenu de la sensibilité des lieux, la présence des vélos est interdite sauf sur la piste cyclable en forêt et non sur le parcours. (piste souvent parallèle au parcours)

Tout coureur accompagné d'un vélo sera disqualifié.

art7. SECURITE

L'assistance Médicale est assurée par une équipe médicale avec des médecins urgentistes, infirmières et coordinateur.

art8. CHRONOMÉTRAGE

Il sera effectué après le passage de la ligne d'arrivée par saisie informatique de son temps de passage.

art9. ABANDONS

Tout coureur qui souhaite abandonner devra attendre un véhicule de course pour le rapatriement à l'arrivée.

art10. RECOMPENSES

Les 1 000 premiers inscrits à la foulée des Baïnes de la presqu'île seront récompensés par un cadeau.

art11. REMISE DES PRIX

La remise des prix concerne uniquement les 3 premiers de chaque épreuve.

ATTENTION : les prix ne seront remis qu'aux coureurs présents à la remise des prix.

Aucune dotation financière aux vainqueurs.

art13. ASSURANCES

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les blessures, accidents, voire décès, des concurrents lors de leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni

supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

art14. DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve.

En vous inscrivant à l'une de ces manifestations, vous abandonnez votre droit à l'image à DLG and Co .

Article 15- Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. Un remboursement de 50 % sera accordé en cas d'annulation pour crise sanitaire Covid19 (Solidarité Coureur/organisateur)

art16. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et si possible votre numéro de dossard.

art 17.RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant une infraction aux instructions de la course devra être faite oralement à voix basse, par le protestataire, au cours d'un déjeuner qu'il devra offrir dans les trois jours suivant l'arrivée. La qualité du repas offert par le protestataire permettra à la direction de course de faire instruction de la réclamation en toute impartialité. Le comité de course rendra son verdict dans les futures années.

art 18. ENVIRONNEMENT

Il est nécessaire de prendre en compte la fragilité du site et de respecter les consignes de protection mises en place par le Conservatoire du Littoral.

La participation à la Foulée des Baïnes implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement.